



# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège Jean Zay, Brignais  
l'académie de Lyon et le conseil départemental du Rhône

2019 – 2023



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE  
2019 – 2023

# SOMMAIRE

Préambule .....	04
1 Diagnostic .....	05
Contexte	
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	08
3 Leviers stratégiques .....	08
4 Accompagnement (autorité académique et conseil départemental).....	10
5 Durée du contrat .....	11
Annexe : les indicateurs	

## PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Conseil Départemental du Rhône s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

**Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique** des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le Conseil Départemental du Rhône pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

# 1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

## 1/ Eléments de contexte : caractéristiques du collège, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège Jean Zay est un collège du bassin Rhône Sud, de taille moyenne (450 élèves à la rentrée 2017) dont le secteur de recrutement est exclusivement la commune de Brignais. Commune en croissance, avec un fort pôle d'activités, Brignais associe des zones pavillonnaires à des quartiers politique de la ville, qui accueillent des populations plus en difficulté (QPV et QVA).

C'est dans ce contexte que le collège a vu ses effectifs croître depuis 2011 (22% d'augmentation de 2012 à 2018), la mixité de la population des élèves se confirmant. Son indice de position sociale de 112.3 en fait un établissement médian qui accueille à quasi part égale des élèves en situation très favorable pour les apprentissages et des élèves en situation la moins favorable pour les apprentissages (85 élèves relevant de la politique de la ville). Enfin, parmi nos élèves 63 bénéficient de mesures d'aménagements ou d'accompagnement, 13 élèves bénéficient d'un dispositif ULIS ouvert en 2015.

Les élèves sont accueillis dans un collège, construit en 1974, qui bénéficie d'un programme important de rénovation jusqu'en 2019. La restructuration, permet notamment une mise aux normes d'accessibilité, de sécurité et d'accès numériques du collège ; la création d'espaces de vie scolaire, d'un foyer des élèves et d'une salle d'étude ; la rénovation du self et de toutes les salles de cours.

L'empreinte territoriale de Brignais suscite une attention toute particulière des services municipaux à l'égard du collège, services d'animation, services sociaux (Centre social) et services culturels (Médiathèque, Théâtre) notamment. De même, la proximité des services de police municipale et de gendarmerie, ainsi que les services de prévention (AJD) permet des échanges nombreux.

## 2/ Points d'appui et d'amélioration

### Un corps enseignant stable

Les élèves sont pris en charge par un corps d'enseignants stable, 53.2 % des enseignants enseignent depuis plus de 5 ans dans le collège dont une majorité depuis plus de 8 ans. Une infirmière est dorénavant présente 2 jours et demi par semaine, 1 psychologue de l'éducation nationale et une assistance sociale accompagnent aussi les élèves et participent aux temps de vie du collège. Un travail collaboratif est privilégié favorisant une prise en charge des élèves la plus complète possible.

Les enseignants contribuent fortement au développement régulier des options facultatives : classe bi langue en allemand dès la 6e, Langues et cultures de l'antiquité à partir de la 5<sup>e</sup>, Chorale. De même les activités culturelles, les voyages scolaires, les échanges linguistiques réguliers sont nombreux. Les EPI réalisés dans l'établissement traduisent ce souci de décloisonner les disciplines pour accompagner les élèves.

L'implication des personnels enseignants, de vie scolaire ou medico sociaux dans la vie du collège se traduit aussi par un nombre important de projets inter-disciplinaires (actions solidaires, ateliers péri scolaires, Association Sportive très active, sorties organisées dans le cadre du foyer des élèves, projets de prévention de l'isolement (opération attentif aux autres en 4<sup>e</sup>), actions de sensibilisation au respect (harcèlement, handicap) ...

### **Des résultats aux examens satisfaisants.**

Les résultats du collège au DNB s'améliorent, la valeur ajoutée par rapport à l'académie passant de -9 en 2013 à 1 en 2017. Les élèves du collège acquièrent autant que ceux du département les compétences du socle commun (91.1%, même si sur 1 an ce taux est en baisse pour se conformer à celui de l'académie)

- les élèves issus de CSP les moins favorisées réussissent mieux que dans le département (5 points de plus que les % académiques).
- La prise en charge des élèves nécessitant des aménagements pédagogiques est importante : 42 PAP en 2017 et 21 PPS, 6 AVS mutualisées, 1 AVS individuelle et les résultats de ces élèves plutôt favorables.

### **Un parcours des élèves plutôt fluide**

- le taux d'accès de la 6<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> a progressé depuis 4 ans, (-6 en 2013 +8 en 2017)
- Le taux de redoublement est globalement inférieur au taux académique
- Le nombre d'exclusions définitives du collège est minime (1 en 2017-2018).
- Le parcours post collège est plutôt concluant :
  - Les orientations concertées ont conduit à des choix des parents conformes à ceux de l'élève et en accord avec l'établissement la plupart du temps
  - La parcours des élèves se sont équilibrés, d'une orientation majoritairement féminine en 2GT en 2015, le collège est passé à une orientation très équilibrée (69% pour les filles et 61% pour les garçons en 2GT)
  - La grande majorité des élèves orientés post 3<sup>e</sup> ont accédé à un niveau première : Pour les élèves de 2 GT :64.7% en 1<sup>e</sup> générale (65.7% pour l'académie) ; 30.8% en 1<sup>e</sup> technologique (24.4% pour l'académie) ; 4.5 % redoublent ou se réorientent (10 % pour l'académie) ; Pour les élèves de 2 pro : 85% en 1<sup>e</sup> pro
- Les exclusions prononcées (1 exclusion définitive en juin 2017, en juin 2018, aucune les 2 années précédentes) sont peu nombreuses. Les punitions et les sanctions sont globalement acceptées et relayées par les parents.

### **Pour autant : Problématique de l'établissement et axes de progrès**

#### **Des résultats hétérogènes au DNB**

- les résultats des élèves plus favorisés (92.6%) sont en baisse depuis 2 ans (baisse de 7.4 points) et en deçà des résultats académiques (96%).
- Les résultats des notes écrites au DNB baissent pour les élèves du collège, la valeur ajoutée passant de 0.8 en 2016 à - 0.4 en 2017

### **L'orientation en voie professionnelle doit être revalorisée**

- L'orientation en voie professionnelle reste encore une orientation par défaut : 29.2% des élèves orientés en voie professionnelle (24.3 % seulement des demandes des familles)
- Le taux de redoublement en 3<sup>e</sup> augmente du fait d'élèves réinscrits au collège à l'issue des derniers tours sans solution d'affectation en voie professionnelle
- Le taux de redoublement ou de réorientation après une 2<sup>e</sup> pro est important en 2017 (10 % pour 3 % pour l'académie) mais nul les années précédentes.

**L'engagement et l'implication des élèves dans les projets diffèrent selon leur origine sociale et leur parcours scolaire**, les élèves des QPV et QVA participant moins que les autres aux instances électives de l'établissement et aux activités proposées par le collège.

**Le recours aux punitions et sanctions** ne se traduit pas par une réduction significative du nombre d'incidents, les mêmes élèves étant régulièrement punis et sanctionnés, notamment lorsque ce sont des violences physiques ou verbales entre élèves qui sont sanctionnées.

## **2 OBJECTIFS STRATEGIQUES**

***L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.***

*Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.*

*En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.*

- Objectif 1 Faire de la classe de 6<sup>e</sup> le levier pour la réussite de tous les élèves
- Objectif 2 Rendre les élèves acteurs de leur parcours citoyen
- Objectif 3 Accompagner tous les élèves à se projeter dans un parcours avenir exigeant

## **3 LEVIERS STRATÉGIQUES**

*Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental du Rhône. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.*

*Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.*

- **Objectif 1 Faire de la classe de 6<sup>e</sup> le levier pour la réussite de tous.**
  - ✓ Améliorer la connaissance rapide de chaque élève de 6<sup>e</sup> par les équipes enseignantes : l'échange d'informations pertinentes avec l'école primaire (livrets scolaires, PPRE, PAP) ; améliorer le continuum du cycle 3 ; construire un conseil de cycle 3 ; conseil de mi trimestre au 1<sup>e</sup> trimestre ;

- ✓ créer un lien de confiance avec les parents des élèves dès le CM2 et leur redonner le premier rôle d'éducateur ;
- ✓ faire des outils numériques des outils de différenciation pédagogique dans la classe ;
- ✓ poursuivre la réflexion sur le travail personnel des élèves ;
- ✓ axer la formation continue des personnels sur la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers et organiser des temps de formation dans l'établissement sous forme de FIL ;
- ✓ solliciter les compétences internes notamment l'enseignante référente ULIS.

➤ **Objectif 2 Rendre les élèves acteurs de leur parcours citoyen**

- ✓ favoriser et démocratiser cette implication des élèves dans la vie et les choix de l'établissement (CVC, AS, Clubs) ;
- ✓ construire l'ouverture culturelle de chaque élève, construire son ouverture au monde local et international ;
- ✓ favoriser les projets de médiation pour réduire la violence et l'isolement et valoriser l'implication individuelle des élèves dans les projets de gestion par les pairs (ASTREE, tutorat ..)
- ✓ développer les mesures de responsabilisation (dans l'établissement et avec des partenaires) comme accompagnement ou substitutions aux mesures d'exclusion liées notamment à la violence ;
- ✓ accentuer les partenariats avec les collectivités, associations et entreprises du territoire ;

➤ **Objectif 3 Préparer les élèves pour se projeter dans un parcours avenir exigeant**

- ✓ Prévenir le décrochage scolaire dès la 6e en développant des partenariats actifs dans le repérage et la remédiation ;
- ✓ Construire l'orientation positive, dès la 4e et accentuer la connaissance de la diversité du monde professionnel;
- ✓ Présenter les exigences de la voie professionnelle dès la 4<sup>e</sup> Inscrire les stages de découverte de 3<sup>e</sup> et les stages pendant les vacances scolaires dans la réflexion sur la construction d'un parcours ;
- ✓ Améliorer la connaissance de l'offre de formation post 3<sup>e</sup> du bassin ;
- ✓ Accentuer le partenariat avec les parents pour restaurer la confiance dans l'école ;



## 4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et Département)

*Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.*

### **Autorité académique**

- Formation des équipes à la gestion pédagogique de la diversité des élèves par IA-IPR et IEN ASH

### **Conseil Départemental du Rhône**

- Contribution au parcours citoyenneté par un appui au travail de mémoire et par la connaissance du fonctionnement des associations
  
- Poursuite de la politique d'accès au numérique

## 5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2023. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

Vote du Conseil d'Administration :

A \_\_\_\_\_, le

Le chef d'établissement,

Vu, le

L'inspecteur d'académie -

Directeur académique des services de l'éducation nationale de .....

A \_\_\_\_\_, le  
La Rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

A \_\_\_\_\_, le  
Le Président du conseil départemental  
du Rhône

## ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

### Objectif 1 : Faire de la classe de 6<sup>e</sup> le levier pour la réussite de tous.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de parents utilisant l'ENT comme moyen de communication	49 %	100%
% d'élèves participant aux dispositifs d'aide aux devoirs en 6 <sup>e</sup> (devoirs faits, étude surveillée)	10%	20%
Nombre moyen de points au <u>socle</u> commun	303	308
Taux de passage de 6 <sup>e</sup> en 5 <sup>e</sup>	95.4%	99%
% d'élèves de 6 <sup>e</sup> choisissant au moins 1 option facultative en 5 <sup>e</sup> et 4e (LCA, Chorale, LCE)	28%	40%
Indicateurs de valeur ajoutée pour le taux d'accès de la 6 <sup>e</sup> vers la 3 <sup>e</sup>	1	3

### Objectif 2 Rendre les élèves acteurs de leur parcours citoyen

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
% d'élèves participant à des actions citoyennes dans l'établissement (relais solidaires, projet inter générationnel, Astree ...)	50%	75%
Nombre d'actions portées par le CVC et le CESC	10	15
Nombre de mesures annuelles de responsabilisation	1	15

### Objectif 3 : Préparer nos élèves pour se projeter dans un parcours avenir exigeant

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
% de parents participant aux réunions d'information ( 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> )	70%	80%
Nombre d'actions dans l'établissement relatives à l'orientation (réunion d'informations,, sorties scolaires.)	5	9
% d'élèves ayant obtenu une orientation en 3 <sup>e</sup> prépa pro (prépa métiers) par rapport au nombre de demandes	66%	80%
Ecart entre les demandes des familles et les décisions d'orientation	+ 5 en 2 Pro -5 en 2GT	3 points
Taux de redoublement des élèves de 3 <sup>e</sup> en fin de 2pro	10 %	3 %

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.